

**Complément d'avis n° 2023/01  
relatif à l'accréditation de  
l'École d'ingénieurs de l'université de Toulon  
(EIUT)**

**Objet**

**Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômés suivants :**

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieur de l'université de Toulon

- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs de l'université de Toulon ;
- Vu le rapport établi par Fabrice LOSSON (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 juin 2024 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

**La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École d'ingénieurs de l'université de Toulon mentionné ci-dessus.**

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juin 2024.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON